PROVINCE DE QUÉBEC

42^E LÉGISLATURE

1RE SESSION

QUÉBEC, LE 6 NOVEMBRE 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 6 novembre 2019

Aujourd'hui, à quatorze heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 28 Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- nº 36 Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.